

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent soixante et onze, le vingt cinq juin, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE - LEON - NICE -
A joints - BACA - PERTIN - DUMAS - DENEUX - BERNIER - HOT - CHANGENET - BRES -
JUDITH - GILLES - DHONT - RABIER - Mme CALLIGARO - Mlle ARCHENAUT -

POUVOIRS : M. FRANCO à M. CHAMPAGNE
M. GIBERT à M. DHONT

ETAIENT ABSENTS : MM. VIOLETTE : accidenté
LEGRAND : malade

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance.

Monsieur JUDITH considérant la délibération 2-104-71, Lotissement FORT-OTSEAU, demande que la Commune prenne en charge :

- l'installation électrique en bordure de la route d'Echarcon.
 - l'aménagement du trottoir le long de cette même voie.
- A la suite de cette intervention, il est décidé que :
- la deuxième commission procédera à un nouvel examen du problème installation électrique.
 - l'aménagement du trottoir ci-dessus cité, sera à la charge des lotisseurs.

Des remarques sont faites par différents membres du Conseil, relatives à la rédaction du compte-rendu. Les rectifications approuvées sont portées au registre et émargées par chacun des conseillers.

Le Président fait ensuite approuver le procès-verbal de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 4-103-71 -

CREATION D'UNE ZONE A CARACTERE SOCIO-ADMINISTRATIF -

Après une longue discussion, le Conseil Municipal, décide le principe d'implantation sur le terrain, en bordure de la R.N. 191, carrefour avenue de Villeroy, appartenant à la ZAC et dont la superficie nécessaire serait mise à la disposition de la Commune par la Société LEVITT (20 000 m2 environ) :

26/11/71 15/10/71 24 12 31 11 12

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- d'un mille-club.
- d'un centre P.M.I.
- d'un bureau de poste.

L'emplacement choisi, a proximité du CES et de la Gendarmerie, établira un trait d'union entre le MENNECY déjà existant et le MENNECY en cours de construction, puisqu'il permettra aux habitants de se rencontrer, aux jeunes de se fréquenter.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de lui présenter une maquette des réalisations futures et l'autorise à prendre tous contacts utiles pour l'implantation et la programmation des bâtiments, dont l'étude sera confiée à Monsieur PERCILLIER Architecte de la Commune.

DELIBERATION N° 1-125-71 -

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS -

- Le Conseil Municipal,
- Vu la circulaire préfectorale du 9/6/71 relative à l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs non logés.
- Décide d'appliquer le barème proposé par Monsieur le Préfet à compter du 1/10/71. Les sommes correspondantes seront prévues au B.S. 71 chapitre 61.

Toutefois, le Conseil Municipal fait remarquer qu'il aimerait recevoir de l'autorité de tutelle des directives plus précises que des déclarations d'intention.

DELIBERATION N° 2-105-71 - RAVALEMENT DE L'ECOLE DES FILLES -

Le dossier a été déposé le matin même par l'architecte entre les mains de Monsieur le Maire. La deuxième Commission n'a donc pu l'étudier.

Mais Monsieur le Président fait remarquer que le Conseil Municipal connaît bien ce dossier et qu'étant donné l'urgence des travaux, demande que ce dossier soit approuvé.

- Après discussion, le Conseil Municipal :
- approuve le dossier de ravalement de l'école des filles pour un montant de 350.000 F.
- demande la dispense d'adjudication étant donné l'urgence et la procédure d'appel d'offre.
- inscrit une partie de cette dépense au chapitre 231 du BS 71, compte tenu que le ~~complément~~ est déjà inscrit sur les budgets 1970 et 1971.

- charge :

le complément

le fin au cement
de l'entretien

[Handwritten signatures and initials]

*Prefecture de l'Essonne
D.A.C.
3^e Bureau
N° 03007
Vu et approuve
Conformément aux dispositions
de l'article 312 du code des Marchés
Corbeil-Essonnes le 15 juil. 1971
Le Préfet
Pour le Préfet par
délégation
Le Chef de Bureau
signé*

26441/71 15/10/71

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le Maire de faire des appels d'offre.
- Le Conseil des Adjoints d'étudier les différents devis.
- autorise :
- Le Maire à signer les marchés.

DELIBERATIONS N° 2-106-71 -

BUREAU PROVISoire DU TRI DES P & T.

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il a été saisi par Monsieur le Directeur des P & T d'une demande d'un bâtiment pour loger un bureau provisoire de tri.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de proposer à Monsieur le Directeur des P & T deux pièces sises au rez-de-chaussée de l'immeuble communal de la rue des Châtaries . Il charge Monsieur le Maire, en relation avec le Conseil des Adjoints, de déterminer le loyer avec l'Administration des P&T et lui donne tous pouvoirs pour signer les contrats.

DELIBERATION N° 3-101-71 -

RESTAURANT MUNICIPAL SCOLAIRE -

Monsieur CHAMPAGNE présente au Conseil Municipal un projet d'extension du R.M.S.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses suivantes :

- matériel de fonctionnement 15 000 F.
- matériel de cuisine..... 40 000 F.
- travaux 15 000 F.

Les dépenses seront inscrites au chapitre 231 du B.S. 71.

DELIBERATION N° 1-102-71 - 125

CONTROLE TECHNIQUE DE LA Z.A.C. -

Sur la proposition de la deuxième commission et de la 1ère commission, le Conseil après avis du Maire, décide de reporter sa délibération du 14 mai 1971 N° 1-101-71 concernant le contrôle par la Direction Départementale de l'Equipement de la Z.A.C.

DELIBERATION N° 1-126-71 -

DENOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT LEVITT -

La deuxième commission communique les noms qu'elle a donnés aux rues du lotissement LEVITT.

*Rejeté de
l'Essonne - Le
19 juillet 1971 -
ne pour valoir
rejeté en application
de l'art. 310 § 1^{er} du
31 décembre 1970*

26/11/71 15/10/71

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le Conseil Municipal approuve le choix de ces noms.

DELIBERATION N° 1-127-71 -

POLICES D'ASSURANCES -

- Le Conseil Municipal approuve :

- Un avenant de police d'assurance établi par l'UNION et le PHENIX ESPAGNOL pour le motostandard pour un montant de 120,90F. pour l'année 1971.
- Un avenant de responsabilité civile établi pour une sortie organisée par la M.A.L.C. d'un montant de 59,81 F.

Les sommes seront inscrites au chapitre 63 du BS 71.

DELIBERATION N° 3-102-71 - CLASSES DE NEIGE -

Le Conseil Municipal décide d'envoyer trois classes de neige au cours de l'année scolaire 71-72.

Les dépenses seront inscrites au budget primitif 72.

Les lieux de stations seront le VILLAGE DE VACANCES DE LAMOURA pour 2 classes - Les HOUCHES pour 1 classe.

DELIBERATION N° 4-104-71 - LEGS CALLEMARD -

Le Président donne lecture du résultat des votes des Conseillers qui avaient à désigner une candidate du Legs Callemard :

- Mademoiselle HOT..... 8 suffrages
- Mademoiselle MARET 7 suffrages
- Mademoiselle CANET 5 suffrages
- Mademoiselle DESCHAMPS 1 suffrage

Mademoiselle HOT est proclamée bénéficiaire du Legs Callemard 1971.

DELIBERATION N° 2-107-71 -

Monsieur DENEUX rend compte au Conseil Municipal du tracé du futur réseau d'assainissement.

Le Conseil Municipal charge le Maire et les Délégués du Syndicat d'obtenir, si possible, le passage de ce réseau par le Petit Mennecy.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Président communique les heures de passage du Tour de France dans MENNECY, le dimanche 4 Juillet.

La séance est levée à 24 Heures.

